

UFR	IPAG
MENTION	Administration publique
Capacité d'accueil globale de la mention en M1	25

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Paris Nanterre n°2018-07 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat :

Mention	Administration publique
Modalités de recrutement	Le recrutement repose sur une première phase d'examen des dossiers (admissibilité), puis sur une/des épreuve(s) (admission) : Recrutement sur dossier + épreuve orale/entretien pour les admissibles (SEULS les candidats retenus après l'examen des dossiers de candidature sont conviés à une épreuve orale/un entretien)
Critères de recrutement	Conformément à la délibération du CA, il est attendu des candidats qu'ils montrent l'adéquation de leur formation antérieure et de leur projet professionnel avec la formation visée.
	Mentions de Licences conseillées : Administration publique, Droit, Economie et gestion, Science politique, Administration économique et sociale, Humanités Les candidats titulaires d'autres diplômes pourront également candidater (procédure de validation des acquis académiques ou des études antérieures, notamment).
	En matière d'acquis académiques, le recrutement se fondera sur la prise en compte des éléments suivants : solide maîtrise des matières de droit administratif, de finances publiques, d'économie et/ou de gestion
	En matière d'expériences professionnelles, le recrutement se fondera sur la prise en compte des éléments suivants : stage en particulier en administration / expérience à l'étranger
	Les pièces constitutives du dossier sont : Pièces communes aux candidatures de Master (détail su https://www.parisnanterre.fr/offre-de-formation-/offre-de-formation-masters-505155.kjsp)
Dates de dépôt des candidatures	Ouverture : 26/03/2018 Fermeture : 15/05/2018